



COVID-19



GUIDE D'ORGANISATION
DES COMPÉTITIONS DE GOLF
SAISON 2021



Juin 2021



OBJECTIF DU DOCUMENT

Compétitions - Saison 2021

De : Fédération de golf du Québec

À : Propriétaires, directeurs, gestionnaires de clubs et gestionnaires de circuits de compétition

Objet : Guide de références qui présente les mesures opérationnelles et sanitaires à mettre en place ainsi que les normes à respecter **pour la tenue de compétitions nationales, provinciales et régionales au cours de la saison 2021.**

L'objectif est de favoriser l'organisation et l'opération des compétitions conformément aux consignes de la Direction de la santé publique du Gouvernement du Québec. Ceci afin d'assurer la santé et la sécurité de la clientèle et des employés des clubs de golf.

Durée : Des mises à jour du guide seront transmises au fur et à mesure que le gouvernement nous les communiquera.

Définition de compétition

Toutes formes d'événements :

- organisés sur une période déterminée et inscrits à un calendrier;
- dont les participants proviennent de clubs de golf différents ou de régions différentes;
- pour lequel il y a un classement au terme de l'événement;
- pour lequel des joueurs/équipes doivent s'inscrire pour participer.



CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER



Compétiteurs : Le port du masque est obligatoire (10 ans et +) à l'intérieur.

Organisateurs et bénévoles : Le port du masque médical est recommandé si la distanciation ne peut être conservée (masque de procédure).



La distanciation de 2 mètres doit être respectée en tout temps.



Aucun rassemblement n'est permis.



Une gestion de l'achalandage doit être effectuée et les consignes sanitaires doivent être indiquées.



Lavage ou désinfection des mains et des surfaces le plus souvent possible.



Les déplacements interprovinciaux sont interdits.



Consignes générales

Compétitions - Saison 2021

- **Le port du masque** est obligatoire (10 ans et +) à l'**intérieur**. À l'extérieur et sur le parcours, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée par les participants, si ceux-ci ne résident pas à la même adresse.
- **Une distance minimale de 2 mètres** doit être maintenue entre les personnes (compétiteurs, cadets, entraîneurs, organisateurs et bénévoles) qui ne vivent pas à la même adresse (même ménage).
- **Lavage ou désinfection des mains** le plus souvent possible avec une solution hydroalcoolique.
- **Aucun rassemblement ou aucune dérogation aux procédures de sécurité ne sera toléré.**
- **Les déplacements interprovinciaux sont interdits.**
- **Toute personne qui démontre des symptômes de la COVID-19 ou a été en contact avec une personne présentant des symptômes dans les 14 jours précédant la compétition, ne peut pas y participer.**
- **Les spectateurs sont admis sur le site**, à raison de 50 par plateau sportif. Un trou est considéré comme 1 plateau sportif. Si les spectateurs ne résident pas à la même adresse, ils sont dans l'obligation de respecter les mesures de distanciation sociale.
- Pour chacune des compétitions, les organisateurs doivent effectuer une visite du club hôte minimalement une semaine avant la compétition afin de valider les éléments-clés de sécurité à instaurer.





LES INSCRIPTIONS

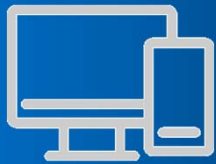
Compétitions - Saison 2021

AVANT LA COMPÉTITION



- **Inscription en ligne seulement.** Aucune inscription sur place ou sur papier.
- **Le paiement** de l'inscription doit être complété **en ligne**.
- **Décharge des joueurs** : les joueurs doivent signer **électroniquement** un formulaire de décharge qui dégage l'organisation des risques encourus par la participation à la compétition.
- La politique de remboursement demeure en vigueur pour la saison 2021. Une seule exception sera faite à cette politique en lien avec le COVID-19 :

« Si un joueur venait à démontrer des symptômes de la COVID-19 ou aurait été en contact avec une personne présentant des symptômes entre la date limite d'inscription et le début de la compétition, l'organisateur de la compétition fera un remboursement complet des frais d'inscription. Pour ce faire, le joueur devra communiquer avec la personne responsable de la compétition (par courriel) et lui faire part de son nouvel état de santé. Étant donné la situation actuelle, nous considérons qu'un participant ayant présenté des symptômes de la COVID-19 ne peut obtenir un certificat médical attestant son état de santé. Nous comptons sur la bonne foi de chacun. »



COMMUNICATIONS

Compétitions - Saison 2021

AVANT LA COMPÉTITION



Les informations suivantes doivent être transmises aux participants par voie électronique **au moins 48 heures** avant le début de la compétition :

- **Confirmation** de l'inscription;
- **Informations aux compétiteurs;**
 - Avis aux compétiteurs (règles de la compétition);
 - Affiches des Consignes générales à respecter et des Responsabilités du compétiteur;
 - Temps de départ;
 - Endroit d'inscription;
 - Position des drapeaux;
 - Plan d'évacuation;
 - Temps de jeu;
 - Numéro de téléphone pour rejoindre un arbitre.
- **Règlements de golf spécifiques à la COVID-19** que les participants devront respecter. <https://www.golfquebec.org/pages.asp?id=799>

AVANT LA COMPÉTITION



Durée d'une compétition

Il n'y a pas de nombre de jours prescrit pour une compétition unique pourvu que le déroulement de chacune des journées soit **identique**.

Formules de jeu

La formule de départs en continu est recommandées. Toutefois, **la formule de départs croisés** est aussi permise selon les conditions suivantes :

- Tous les contacts doivent être évités;
- Il devrait y avoir un trou par joueur au vert d'entraînement.

Aires de pratique

Il doit y avoir une distanciation de 2 mètres entre chacune d'elle.

Prolongation

Les prolongations sont maintenant autorisées.

Cadets

Les cadets sont maintenant autorisés. Par contre, si le joueur et le cadet ne résident pas à la même adresse, ils sont dans l'obligation de respecter les mesures de distanciation sociale.



L'ORGANISATION
DE LA
COMPÉTITION



ACCEUIL DES JOUEURS



AIRES D'ENTRAÎNEMENT

Compétitions - Saison 2021

LE JOUR DE LA COMPÉTITION



- Les compétiteurs seront pris en charge dès leur arrivée.
- Un préposé à l'accueil devra :
 - Expliquer le processus à suivre;
 - Vérifier si une personne a des symptômes liés à la COVID-19 : fièvre, toux, difficulté à respirer ou perte de l'odorat et du goût dans les 48 dernières heures. Si ces symptômes sont présents, l'accès au club sera refusé.
 - Vérifier si la personne a été en contact avec une personne présentant des symptômes dans les 14 derniers jours. Le cas échéant, l'accès au club sera refusé.

Aires d'entraînements

- Chaque aire d'entraînement doit être supervisée par un bénévole afin de diriger la présence des participants;
- À chaque aire d'entraînement, des espaces doivent être prédéterminés par l'organisateur pour assurer que les joueurs demeurent toujours à un minimum de 2 mètres.



ARBITRES

LE JOUR DE LA COMPÉTITION



- Un arbitre devra avoir avec lui une bouteille de solution hydroalcoolique avec une concentration d'au moins 60 % d'alcool.
- Si un arbitre doit faire une intervention auprès d'un participant, il devra **OBLIGATOIREMENT** porter un masque médical si la distanciation sociale ne peut pas être maintenu.
- Quand un arbitre retire du matériel sur le parcours, ce matériel devra être apporté à un endroit désigné où il pourra être désinfecté après chaque jour de compétition.
- Un arbitre peut permettre à une personne de monter à bord de sa voiturette motorisée seulement :
 - S'il y a un séparateur; ou
 - Si toutes les personnes à bord de la voiturette motorisée portent le masque.

APRÈS LES RONDES ET LA COMPÉTITION



- Un parcours doit être identifié du dernier vert à l'aire de pointages.
- A l'aire de pointages :
 - Des zones de joueurs (avec enseignes ou marqueurs au sol) doivent être mises en place pour bien respecter la distanciation sociale;
 - Les joueurs doivent rester debout.
- Aucun échange de cartes. **Les scores sont dictés à voix haute à la personne responsable.**
- Dans la majorité des cas, les joueurs devraient quitter les lieux de la compétition lorsque notre ronde est terminée.
- **Une présentation des prix en présentiel aux gagnants est autorisée**, mais toute forme de rassemblement au parcours doit être évitée et la distanciation sociale doit être maintenue. Le maximum de 50 personnes doit être conservé lors d'une telle présentation.



APRÈS LES RONDES
ET LA COMPÉTITION



RESPONSABILITÉS DU COMPÉTITEUR



Symptômes ou test...
on ne joue pas au
golf.



On suit toutes les
consignes.



On se présente à la table
d'accueil à notre
arrivée.



On garde le 2 mètres
de distanciation en
tout temps.



On se lave les mains
régulièrement.



On ne touche pas aux
drapeaux.



Le port du masque est obligatoire (10 ans et +) à l'intérieur. À l'extérieur et sur le parcours, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée par les participants, si ceux-ci ne résident pas à la même adresse.



On évite les
rassemblements.



RESPONSABILITÉ DU COMPÉTITEUR

Compétitions - Saison 2021

- **Doit lire les informations pertinentes** à la compétition envoyées par courriel.
- **Ne doit pas se présenter au terrain s'il ressent des symptômes de la COVID-19, a été en contact avec une personne présentant des symptômes ou s'il est déclaré positif.**
- **Doit s'enregistrer** auprès du préposé à l'accueil avant de se diriger aux aires d'entraînement.
- **Doit respecter les consignes** données par les personnes responsables de diriger les golfeurs.
- **Doit respecter la distanciation sociale** de 2 mètres en tout temps.
- Est responsable de maintenir son propre score ainsi que le score d'un autre cocompétiteur.
- Ne doit pas toucher les fanions.
- Ne doit pas toucher la balle, le marqueur, la voiturette ou toute autre pièce d'équipement d'un autre joueur.





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	Zone orange (LIEN_QUEBEC.CA)	Zone jaune (LIEN_QUEBEC.CA)	Zone verte (LIEN_QUEBEC.CA)
Consignes générales	<p>Capacité d'accueil : Déterminée par les gestionnaires selon l'application des mesures de distanciation physique. Gestion de l'achalandage suggérée afin de faciliter le suivi des consignes sanitaires.</p> <p>Port du masque obligatoire (10 ans et +) à l'intérieur en tout temps et à l'extérieur lorsque la distance de 2 m ne peut être respectée durant toute la pratique de l'activité.</p> <p>Maintien des mesures barrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distanciation sociale de 2 m en tout temps • Lavage des mains et désinfection des surfaces le plus souvent possible. <p>Installations sanitaires ouvertes (toilettes et lavabos). Vestiaires, casiers et douches fermés.</p>	<p>Capacité d'accueil : Déterminée par les gestionnaires selon l'application des mesures de distanciation physique. Gestion de l'achalandage suggérée afin de faciliter le suivi des consignes sanitaires.</p> <p>Port du masque obligatoire (10 ans et +) à l'intérieur seulement.</p> <p>Maintien des mesures barrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distanciation sociale de 2 m en tout temps • Lavage des mains et désinfection des surfaces le plus souvent possible. <p>Installations sanitaires, vestiaires, casiers et douches ouverts.</p>	<p>Capacité d'accueil : Déterminée par les gestionnaires selon l'application des mesures de distanciation physique. Gestion de l'achalandage suggérée afin de faciliter le suivi des consignes sanitaires.</p> <p>Port du masque obligatoire (10 ans et +) à l'intérieur seulement.</p> <p>Maintien des mesures barrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distanciation sociale de 2 m en tout temps • Lavage des mains et désinfection des surfaces le plus souvent possible. <p>Installations sanitaires, vestiaires, casiers et douches ouverts.</p>
Avant et pendant la ronde	<p>Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité du personnel et des golfeurs, nous suggérons le maintien des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un mécanisme afin d'éviter de toucher à la tige et au drapeau. • Le retrait des lave-balles. • Le retrait des râteaux des fosses de sable. • Le retrait des tiges sur les verts de pratique. • L'entreposage des sacs de golf et le débarcadère selon les mesures sanitaires proposées dans le protocole. • Le nettoyage des bâtons et souliers de golf selon les mesures sanitaires proposées dans le protocole. • La réservation des temps de départ. <p>La présence des séparateurs dans les voiturettes motorisées doit être maintenue, sauf si les golfeurs portent le masque.</p>	<p>Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité du personnel et des golfeurs, nous suggérons le maintien des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un mécanisme afin d'éviter de toucher à la tige et au drapeau. • Le retrait des lave-balles. • Le retrait des râteaux des fosses de sable. • Le retrait des tiges sur les verts de pratique. • L'entreposage des sacs de golf et le débarcadère selon les mesures sanitaires proposées dans le protocole. • Le nettoyage des bâtons et souliers de golf selon les mesures sanitaires proposées dans le protocole. • La réservation des temps de départ. <p>La présence des séparateurs dans les voiturettes motorisées doit être maintenue, sauf si les golfeurs portent le masque.</p>	<p>Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité du personnel et des golfeurs, nous suggérons le maintien des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un mécanisme afin d'éviter de toucher à la tige et au drapeau. • Le retrait des lave-balles. • Le retrait des râteaux des fosses de sable. • Le retrait des tiges sur les verts de pratique. • L'entreposage des sacs de golf et le débarcadère selon les mesures sanitaires proposées dans le protocole. • Le nettoyage des bâtons et souliers de golf selon les mesures sanitaires proposées dans le protocole. • La réservation des temps de départ. <p>La présence des séparateurs dans les voiturettes motorisées doit être maintenue, sauf si les golfeurs portent le masque.</p>

	Zone orange (LIEN.QUEBEC.CA)	Zone jaune (LIEN.QUEBEC.CA)	Zone verte (LIEN.QUEBEC.CA)
Liges, tournois et compétitions	Tournois et compétitions interdits avant le 25 juin (autres que les activités internes des clubs). Aucun spectateur. Événements corporatifs autorisés en lien avec les mesures sanitaires à respecter selon la zone.	Tournois et compétitions interdits avant le 25 juin (autres que les activités internes des clubs). La présence de spectateurs est non recommandée. Événements corporatifs autorisés en lien avec les mesures sanitaires à respecter selon la zone.	Tournois et compétitions autorisés dès que la région est en zone verte ou au plus tard le 25 juin. La présence de spectateurs est autorisée. Maximum de 50 personnes sur un même plateau sportif (par trou) à libre accès. Événements corporatifs autorisés en lien avec les mesures sanitaires à respecter selon la zone.
Enseignements, camps et cliniques extérieures	Enseignement et entraînement permis. Maximum de 12 personnes par groupe.	Enseignement et entraînement permis. Maximum de 25 personnes par groupe.	Enseignement et entraînement permis. Maximum de 50 personnes par groupe. Camp de golf et camps de vacances autorisés. Lien : CLIQUEZ ICI .
Centres de golf intérieurs	Ouvert. Pratique seul, à deux ou avec les occupants d'une même résidence. Respect des mesures du secteur de la restauration et du commerce de détails.	Ouvert. Maximum 12 participants. Respect des mesures du secteur de la restauration et du commerce de détails.	Ouvert. Maximum 25 participants. Respect des mesures du secteur de la restauration et du commerce de détails.
Sécurité du personnel	Masque médical recommandé à l'extérieur. Obligatoire à l'intérieur. Mesures habituelles d'hygiène à respecter. Nettoyage et désinfection des surfaces le plus souvent possible. Guide CNESST – milieu sportif Affiche CNESST – milieu sportif	Masque médical recommandé à l'extérieur. Obligatoire à l'intérieur. Mesures habituelles d'hygiène à respecter. Nettoyage et désinfection des surfaces le plus souvent possible. Guide CNESST – milieu sportif Affiche CNESST – milieu sportif	Masque médical recommandé à l'extérieur. Obligatoire à l'intérieur. Mesures habituelles d'hygiène à respecter. Nettoyage et désinfection des surfaces le plus souvent possible. Guide CNESST – milieu sportif Affiche CNESST – milieu sportif
Restaurants, terrasses, bars et cantines.	Terrasses et salles à manger ouvertes tout en respectant les mesures relatives au secteur de la restauration et des bars. Lien : CLIQUEZ ICI	Terrasses et salles à manger ouvertes tout en respectant les mesures relatives au secteur de la restauration et des bars. Lien : CLIQUEZ ICI	Terrasses et salles à manger ouvertes tout en respectant les mesures relatives au secteur de la restauration et des bars. Lien : CLIQUEZ ICI
Boutique	Ouverte tout en respectant les mesures du secteur du commerce de détails. Lien : CLIQUEZ ICI	Ouverte tout en respectant les mesures du secteur du commerce de détails. Lien : CLIQUEZ ICI	Ouverte tout en respectant les mesures du secteur du commerce de détails. Lien : CLIQUEZ ICI
Location d'équipements (voitures et bâtons)	Possibilité de louer de l'équipement (voiturette motorisée, voiturette à main, équipement de golf) si une désinfection est effectuée après chaque utilisation.	Possibilité de louer de l'équipement (voiturette motorisée, voiturette à main, équipement de golf) si une désinfection est effectuée après chaque utilisation.	Possibilité de louer de l'équipement (voiturette motorisée, voiturette à main, équipement de golf) si une désinfection est effectuée après chaque utilisation.